



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
24.08.2005 Bulletin 2005/34

(51) Int Cl.7: **A47G 1/06, A47F 5/08**

(21) Numéro de dépôt: **04100636.2**

(22) Date de dépôt: **18.02.2004**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR
 Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(72) Inventeur: **Devresse, Thierry M.**
3020 Herent (BE)

(74) Mandataire: **Van Straaten, Joop et al**
OFFICE KIRKPATRICK S.A.,
Avenue Wolfers, 32
1310 La Hulpe (BE)

(71) Demandeur: **Devresse, Thierry M.**
3020 Herent (BE)

(54) **Système de présentation d'un ou plusieurs objets.**

(57) Système de présentation d'un ou plusieurs objets (30), une première partie (34) de chaque objet (30) étant définie comme la partie de cet objet (30) destinée à être présentée et une deuxième partie (36) de cet objet (30) étant définie comme la partie de cet objet (30) n'étant pas destinée à être présentée, le système comprenant un cadre (2); et un ou des éléments filiformes

(16), l'ensemble étant maintenu entre au moins trois points du cadre (2) de manière à former au moins deux segments (8) d'élément filiforme (16) internes au cadre (2), chaque segment (8) reliant deux points du cadre (2). Le système comprend en outre des moyens d'accrochage (28), destinés à être fixés sur la deuxième partie (36) de chaque objet (30) pour l'accrocher sur un segment (8) sans masquer la première partie (34) de l'objet (30).

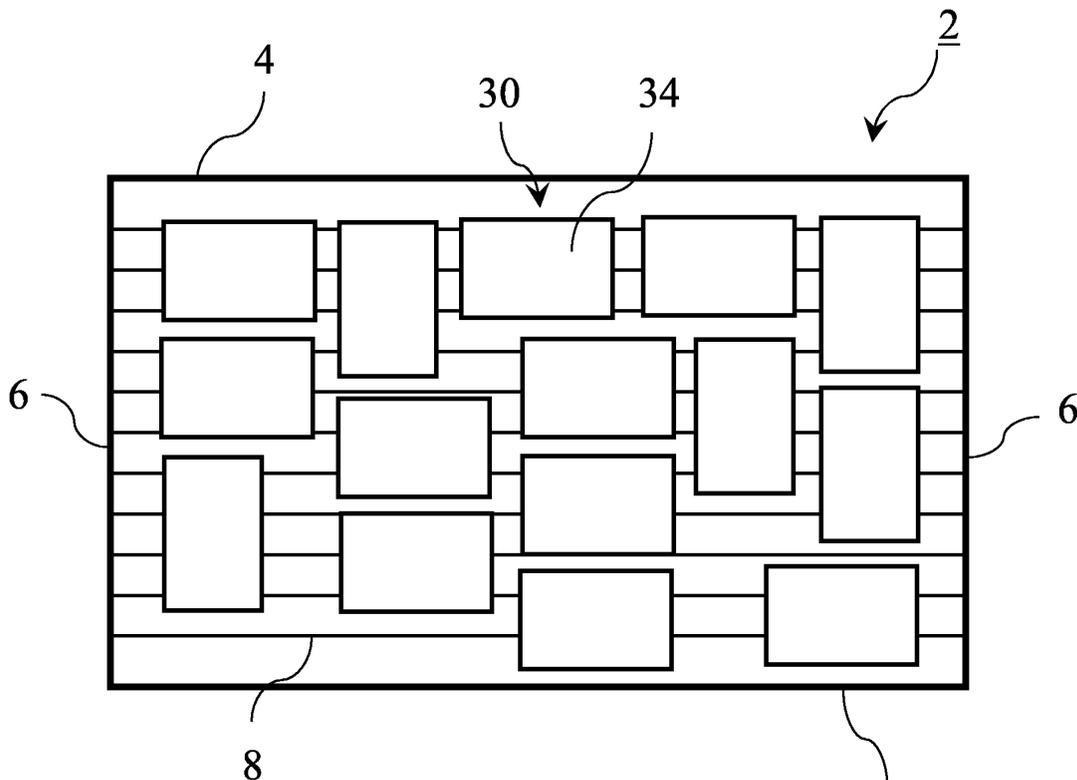


Fig. 11

Description

Domaine de l'invention

[0001] L'invention se rapporte à un système de présentation d'un ou plusieurs objets, une première partie de chaque objet étant définie comme la partie de cet objet destinée à être présentée et une deuxième partie de cet objet étant définie comme la partie de cet objet n'étant pas destinée à être présentée, le système comprenant un cadre; et un ou des éléments filiformes, l'ensemble étant maintenu entre au moins trois points du cadre de manière à former au moins deux segments d'élément filiforme internes au cadre, chaque segment reliant deux points du cadre.

État de la technique

[0002] De tels systèmes de présentation sont connus dans l'état de la technique.

[0003] Par exemple, la demande de certificat d'utilité français FR 2790194 divulgue un cadre traversé par un réseau de câbles tendus sur ou entre deux des côtés opposés de ce cadre. Des photos, documents ou compositions peuvent être insérés au travers des câbles, qui, du fait de leur tension, les maintiennent dans la position donnée.

[0004] Les systèmes de l'état de la technique tel que le système décrit ci-dessus présentent néanmoins plusieurs problèmes. Ils sont d'abord d'utilisation peu pratique. Ensuite, ils obligent, pour présenter certains objets, la déformation de ceux-ci lors de l'insertion, tel le pliage dans une certaine mesure des photographies. Enfin, certains objets tels que des photographies, une fois insérés, ne sont pas maintenus durablement dans la position souhaitée et déterminée initialement par l'utilisateur.

Résumé de l'invention

[0005] Un but de l'invention est de résoudre au moins partiellement les problèmes exposés ci-dessus des systèmes de présentation de l'état de la technique. Un but de l'invention est donc de fournir un système plus pratique de présentation d'objets, obligeant moins la déformation des objets pour la présentation et étant tel que les objets, une fois présentés, peuvent être maintenus plus durablement dans une position déterminée.

[0006] Un autre but de l'invention est de fournir un système de présentation dans lequel la première partie de chaque objet n'est pas masquée par les éléments filiformes lorsque l'objet est présenté.

[0007] A cette fin, le système de présentation selon l'invention est caractérisée en ce qu'il comprend en outre des moyens d'accrochage, destinés à être fixés sur la deuxième partie de chaque objet pour l'accrocher sur un segment sans masquer la première partie de l'objet.

[0008] Afin que le système de présentation selon l'invention puisse fonctionner et être utilisé aisément et ainsi révéler ses avantages, il est préférable que son cadre soit orienté dans l'espace d'une manière telle qu'il existe une première partie de segment, appelons-la partie d'accrochage, qui soit substantiellement dans un plan horizontal, et qui soit telle qu'il existe sous celle-ci une deuxième partie de segment, appelons-la partie d'appui, qui soit substantiellement dans un plan vertical passant substantiellement par la partie d'accrochage.

[0009] Une fois le cadre orienté ainsi et une fois les moyens d'accrochage fixés à la deuxième partie de chaque objet, ledit objet peut être placé en suspension via les moyens d'accrochage sur la partie d'accrochage.

[0010] Et toujours pour que le système de présentation selon l'invention puisse fonctionner et être utilisé aisément et ainsi révéler ses avantages, il est préférable de choisir un ou des objets à présenter de dimension telle qu'une fois en suspension via les moyens d'accrochage sur la partie d'accrochage, la deuxième partie de l'objet bute sur, ou en d'autres termes repose ou s'appuie sur, la partie d'appui. On comprend ainsi le rôle joué par la coopération entre les segments, au nombre de deux minimum, et les moyens d'accrochage destinés à être fixés sur les objets. Les segments sont formés d'un ou plusieurs éléments filiformes, le ou l'ensemble des éléments filiformes étant maintenu entre au minimum trois points du cadre pour former les segments.

[0011] Alors même que le système de présentation selon l'invention comprend des moyens d'accrochage absents des systèmes de l'état de la technique et alors même que l'on pourrait s'attendre à ce que l'ajout d'un composant rende la mise en oeuvre du système plus compliquée, il est surprenant de constater qu'au contraire le système de présentation selon l'invention est plus pratique que les systèmes de présentation de l'état de la technique. En effet, une fois les moyens d'accrochage fixés sur la deuxième partie de chaque objet, il est alors aisé pour l'utilisateur de placer l'objet en suspension pour être présenté et tout aussi aisé pour lui de le retirer et de le remettre à sa guise et autant de fois qu'il le désire sans qu'une opération délicate d'insertion par exemple doive être mise en oeuvre. En outre, l'objet ne doit pas être déformé pour être présenté, c'est-à-dire qu'il ne doit ni être plié, ni être courbé, abîmant donc moins l'objet, surtout si l'utilisateur le place et le retire à maintes reprises. En outre encore, une fois l'objet placé par l'utilisateur dans une position déterminée, l'objet reste pratiquement exactement dans cette même position ultérieurement, c'est-à-dire qu'il est maintenu durablement dans la même position sans glisser vers le bas ou pencher d'un côté par exemple.

[0012] Le système présente un avantage considérable supplémentaire sur les systèmes de l'état de la technique. En effet, une fois chaque objet muni des moyens d'accrochage et une fois ledit objet suspendu, puisque la première partie de l'objet n'est pas masquée par les moyens d'accrochage et puisqu'il n'est pas nécessaire

d'insérer l'objet entre des segments, la première partie de l'objet est donc parfaitement visible dans son entièreté. Ainsi le système de présentation remplit bien effectivement son but premier, la première partie de l'objet étant justement celle destinée à être présentée au public, sans obstacle de préférence, ou, en d'autres termes, sans être occultée.

[0013] Dans une réalisation particulière du système de présentation selon l'invention, les segments d'éléments filiformes se confondent substantiellement avec des droites parallèles entre elles et disposées dans le même plan. En d'autres termes, les segments présentent des axes longitudinaux substantiellement parallèles entre eux et disposés dans un même plan.

[0014] Dans une réalisation plus particulière de la précédente, la distance séparant les segments est inférieure à 9 cm. Par distance séparant les segments, il faut comprendre la distance séparant chaque segment de son segment voisin. Ainsi, comme les photographies sont souvent des objets destinés à être présentés, souvent dans des cadres, par exemple suspendus à un mur, et comme les photographies ont classiquement des formats 9 x 13 (format standard : 9 cm sur 13 cm), 10 x 15 (format carte postale : 10 cm sur 15 cm) ou 13 x 19 (format maxi : 13 cm sur 19 cm), la configuration du système de présentation selon ladite réalisation plus particulière convient spécialement bien. En effet, dans le cas d'une photographie ou d'un objet plat de dimension semblable, quand les moyens d'accrochage sont fixés en un point proche du haut de la deuxième partie, c'est-à-dire l'arrière, de la photographie ou de l'objet plat de dimension semblable, et quand celle-ci ou celui-ci est suspendu à la partie d'accrochage, le bas de l'arrière de celle-ci ou de celui-ci bute sur la partie d'appui, offrant ainsi une présentation où la photographie ou l'objet plat est substantiellement dans un plan vertical (si le plan des segments est placé verticalement bien entendu).

[0015] Ce type de présentation dans un plan vertical d'une photographie est assurément avantageux et recherché puisque ainsi l'effet de perspective distordant induit est réduit, la profondeur de n'importe quel point de l'image étant la même du point de vue d'un utilisateur se trouvant face à un plan de segments perpendiculaire à sa ligne de vue, si ladite image se trouve substantiellement à la hauteur dudit utilisateur. Les objets, par exemple des photographies, étant dans un plan vertical, la présentation est ainsi plus ordonnée, plus agréable et confortable visuellement.

[0016] Dans une réalisation plus particulière de la réalisation précédente, la distance séparant les segments est comprise entre 2 cm et 9 cm. Dans une réalisation encore plus particulière, la distance est comprise entre 3 cm et 5 cm. Ainsi la distance de séparation des segments n'est ni trop petite, ce qui augmenterait la longueur d'élément filiforme nécessaire et ainsi le poids, la complexité de fabrication et le coût du système, ni trop grande, permettant, quand les objets à présenter sont par exemple des photographies de format classique,

d'obtenir rapidement et aisément, même si les moyens d'accrochage ne sont pas fixés précisément tout au-dessus de la partie arrière des photographies mais un peu plus bas, des photographies accrochées élégamment selon le type de présentation dans un plan vertical comme décrit plus haut.

[0017] En outre, une telle distance de séparation des segments permet à l'utilisateur de placer des objets, comme par exemple des photographies de format standard, à des hauteurs différentes à sa guise et avec plus de liberté de positionnement.

[0018] L'invention permet d'arriver à une telle présentation en utilisant un minimum de segments d'élément filiforme, réduisant ainsi le coût du système, par rapport par exemple au système décrit dans le document précité FR 2790194, lequel nécessitant au minimum trois segments par photographie pour son maintien, voire de préférence plus pour fonctionner correctement (on peut bien comprendre que le maintien d'une photographie par insertion à travers trois segments seulement est assez difficile en réalité, la photographie ayant tendance à glisser rapidement vers le bas, ceci étant bien entendu dit avec tout le respect dû à l'inventeur dudit système et sans dénigrement de son système).

[0019] Un autre but de l'invention est en effet de fournir un système de présentation moins lourd, moins complexe à fabriquer et moins cher que les systèmes connus dans l'état de la technique.

30 Brève description des figures

[0020] Ces aspects ainsi que d'autres aspects de l'invention seront clarifiés dans la description détaillée de modes de réalisation particuliers de l'invention, référence étant faite aux dessins des figures, dans lesquelles :

- Fig. 1 montre une représentation schématique vue de face d'une réalisation particulière du cadre du système de présentation selon l'invention;
- 40 Fig. 2 montre une représentation schématique d'une réalisation particulière de la disposition d'un élément filiforme du système de présentation selon l'invention;
- Fig. 3 montre une représentation schématique d'une réalisation particulière d'un système destiné à maintenir un élément filiforme en un point du cadre du système de présentation selon l'invention, en particulier à une extrémité de l'élément filiforme;
- 45 Fig. 4 montre une représentation schématique d'une autre réalisation particulière d'un système destiné à maintenir un élément filiforme en un point du cadre du système de présentation selon l'invention, en particulier à l'endroit d'un virage de l'élément filiforme;
- 50 Fig. 5 montre une représentation schématique d'une autre réalisation particulière similaire à celle de la Fig. 4 mais comprenant en outre

- des ressorts;
- Fig. 6 montre une représentation schématique d'une autre réalisation particulière similaire à celle de la Fig. 5 mais comprenant deux manchons guide;
- Fig. 7 montre une représentation schématique en perspective cavalière d'une réalisation particulière d'un guide câble rigide montré aux Fig. 5 et 6;
- Fig. 8 montre une représentation schématique en perspective cavalière d'une réalisation particulière des moyens d'accrochage selon l'invention, les moyens d'accrochage étant fixés à un objet;
- Fig. 9 montre une vue de profil de la réalisation particulière de la Fig. 8;
- Fig. 10 montre une vue de profil d'une réalisation particulière similaire à celle de la Fig. 8, mais comprenant en outre des moyens de support rigide de l'objet;
- Fig. 11 montre une vue d'ensemble d'une réalisation particulière du système de présentation selon l'invention, lorsqu'il y a plusieurs objets suspendus aux segments, et lorsque ceux-ci sont des photographies ou des objets plats similaires.

[0021] Les figures ne sont pas dessinées à l'échelle. Généralement, des éléments semblables sont dénotés par des références semblables dans les figures.

Description détaillée de modes de réalisation particuliers

[0022] La Fig. 1 montre une représentation schématique vue de face d'une réalisation particulière du cadre 2 du système de présentation selon l'invention. Le cadre 2 comprend dans cette réalisation particulière quatre parties formant un rectangle, deux structures dites horizontales 4 et deux structures dites verticales 6 liées entre elles de manière à former ledit rectangle. Pour être concis, les structures dites horizontales 4 seront appelées dans ce qui suit structures horizontales 4 et les structures dites verticales 6 structures verticales 6, même si les structures 4, 6 de cette réalisation particulière ne sont respectivement horizontales ou verticales que dans une position spatiale particulière du cadre 2.

[0023] A l'intérieur du cadre 2 se trouvent des segments 8 d'élément filiforme 16 parallèles liant les structures verticales 6 du cadre 2. Les segments 8 sont en outre parallèles aux structures horizontales 4. Les segments 8 sont destinés à soutenir les objets 30 via les moyens d'accrochage 28 pour la présentation.

[0024] Le cadre 2 de la Fig. 1 peut par exemple former un rectangle de 2 m de hauteur sur 2 m 50 de largeur, et les structures horizontales 4 et verticales 6 peuvent être métalliques et d'une épaisseur approximative de 5 cm. En outre, des structures verticales décoratives non

représentées peuvent être rajoutées en sus des structures verticales 6. Les segments 8 du cadre 2 sont tendus entre les structures verticales 6 afin d'obtenir des segments 8 se confondant substantiellement avec des droites.

[0025] Dans la réalisation particulière illustrée à la Fig. 1, les segments 8 d'élément filiforme 16 peuvent être les parties d'un seul élément filiforme 16, par exemple un câble 16. Le câble 16 peut être en effet disposé en serpentín allant d'une structure verticale 6 à l'autre et peut être attaché en ses deux extrémités 10 aux structures verticales 6. La Fig. 2 illustre un exemple de disposition possible en serpentín du câble 16. L'homme du métier comprendra aisément que le nombre de segments 8 peut être paire ou impaire, le câble 16 étant attaché à ses extrémités 10 respectivement à la même structure verticale 6 ou à chacune des structures verticales 6 (la deuxième option étant celle représentée sur le schéma de la Fig. 2).

[0026] Les structures verticales 6 peuvent être notamment en métal, comme par exemple en acier ou en aluminium, ou dans un matériau plastique, et peuvent avoir des profils en L ou en U par exemple. Le choix d'un matériau et d'une forme pour les structures verticales 6 est guidé par des impératifs de rigidité, de faible déformabilité et de volume réduit au regard de la rigidité présentée. Certains métaux, ou alliages, présentent des caractéristiques adéquates que l'homme du métier reconnaîtra. Dans le cas d'une structure verticale 6 profilée, un des côtés du profil est percée d'orifices 18 de façon à laisser passer le câble 16.

[0027] Les structures verticales 6 peuvent en outre être par exemple recouvertes de bois ou d'une autre matière décorative, que ce soit du plastique, de la mousse synthétique ou quoi que ce soit.

[0028] Les structures horizontales 4 peuvent quant à elles être par exemple composées de tubes métalliques fixés de manière à éviter toute rotation sur les structures verticales 6.

[0029] Le cadre 2 peut en outre comprendre un ou des éléments de structure supplémentaires, par exemple internes au cadre 2, disposés derrière les segments 8 et ayant comme rôle le renfort de la rigidité du cadre 2. Ce ou ces éléments de structure supplémentaires peuvent être parallèles aux structures horizontales 4 ou aux structures verticales 6, ou bien être disposés en oblique par rapport à celles-ci. Par exemple, un cadre 2 plus haut que large peut comprendre une structure horizontale supplémentaire disposée à mi-hauteur et présenter ainsi l'avantage d'une rigidité accrue.

[0030] Des moyens de fixation du cadre 2 à un mur peuvent être présents. Par exemple, la face arrière d'un côté des structures verticales 6 profilées peut être munie d'un ou plusieurs orifices permettant la fixation du cadre 2 au mur par exemple via une vis, un clou ou un crochet.

[0031] Il sera clair pour l'homme du métier que les segments 8 peuvent être en réalité un seul câble 16 dis-

posé en serpentín comme illustré sur la Fig. 2, ou au contraire plusieurs câbles 16 disposés en serpentín dans différentes parties du cadre 2, ou encore une pluralité de câbles 16, chaque câble 16 correspondant à un segment 8. Les câbles 16 peuvent en outre être espacés régulièrement ou non.

[0032] Le système de fixation du câble 16 à ses extrémités 10 peut par exemple être un manchon de sertissage 12 muni d'un boulon 14, comme représenté à la Fig. 3. La présence d'un orifice 18 dans la structure verticale 6 permet le passage du câble 16.

[0033] Le système de maintien du câble 16 à l'endroit d'un virage 20 peut quant à lui prendre plusieurs formes. Par exemple, comme représenté sur la Fig. 4, le câble 16 peut simplement passer à travers deux orifices 18. Cette réalisation particulière du maintien du câble 16 à l'endroit du virage 20 présente néanmoins un désavantage. Au cours du temps en effet, un câble 16 maintenu selon le mode opératoire décrit à la Fig. 4 peut avoir tendance à se détendre sous l'effet de changements de ses propriétés d'élasticité, sous l'effet de la température (dilatation du câble et augmentation de sa longueur due à la chaleur par exemple) ou sous l'effet d'un étirement dû au poids des objets présentés sur celui-ci. Cette détente du câble 16 peut entraîner une variation indésirable de la position des objets 30 au cours du temps.

[0034] Pour résoudre ce problème, une autre réalisation particulière du système de maintien du câble 16, représentée à la Fig. 5, consiste à ajouter des moyens de maintien sous tension du câble 16. Ces moyens peuvent par exemple consister à faire passer le câble 16 non plus seulement à travers un orifice 18, mais également à travers un ressort 22 et un guide câble rigide 26, représenté à la Fig. 7. Le ressort 22 peut être placé dans un manchon guide 24. Le ressort 22 est de diamètre inférieur au diamètre du manchon guide 24 mais supérieure au diamètre de l'orifice 18. La hauteur du ressort 22 est dans ce type de réalisation supérieure à la hauteur du manchon guide 24 de manière à ce que le câble 16 vienne compresser les deux ressorts 22 à l'endroit des deux virages à 90 degrés. Le manchon guide 24, par exemple cylindrique, sert à garder le ressort 22 droit malgré la pression exercée par le câble 16. Ce manchon guide 24 peut être notamment un simple tube en plastique.

[0035] Encore une autre forme de système de maintien du câble 16 est représentée à la Fig. 6 et comprend deux doubles manchons guides 24, ce qui permet un meilleur maintien droit du ressort 22. Les doubles manchons guides 24 peuvent notamment être constitués d'un système de deux douilles coulissant l'une dans l'autre, contenant le ressort 22 et percées à leur base pour permettre le passage du câble 16.

[0036] L'avantage des systèmes de maintien du ou d'au moins un des éléments filiformes, par exemple le câble 16, sous tension grâce au moins un ressort 22 s'appuyant sur le cadre 2, dont des réalisations particulières sont représentées aux Fig. 5 et 6, est le maintien

sous tension substantiellement constante du câble 16 malgré ses changements de propriété au cours du temps comme expliqué plus haut. Ainsi la position des objets 30 varie peu en fonction du temps, voire pas du tout.

[0037] Le guide câble rigide 26, qui peut être formé d'une plaque métallique percée présentant deux orifices, permet d'éviter que, sous la pression du câble 16, les deux ressorts 22 viennent plier et se rapprocher l'un de l'autre, ce qui rendrait le système beaucoup moins efficace. En d'autres termes, la présence du guide câble rigide 26 assure une distance pouvant être substantiellement constante entre les deux ressorts 22, distance substantiellement égale à la distance séparant deux orifices 18 voisins, comme illustré.

[0038] Le système de tension par ressorts 22 peut être utilisé pour tous les virages 20 ou seulement pour certains de ceux-ci. Par exemple, un unique ressort 22 peut être associé à chaque segment 8 et tous les ressorts 22 peuvent être placés sur la même structure verticale 6. L'avantage de n'utiliser qu'un seul ressort 22 par segment 8 est bien entendu une question de coût et de complexité de fabrication.

[0039] Il sera clair pour l'homme du métier que le cadre 2 du système de présentation selon l'invention peut être de n'importe quelle forme, par exemple carrée, rectangulaire, triangulaire ou circulaire, qu'il peut être constitué d'une structure fermée ou ouverte, telle un « U », un « U » renversé ou un arc, qu'il peut être substantiellement dans un plan ou non, qu'il peut être dans n'importe quel matériau substantiellement rigide, par exemple en bois, en métal, en matériau plastique ou dans une combinaison de matériaux précités, qu'il peut être fourni avec ou sans renforts et qu'il peut être de n'importe quelle dimension, par exemple 2 m de hauteur sur 2 m 50 de largeur.

[0040] Il sera également clair pour l'homme du métier que l'élément filiforme 16 peut être notamment un câble 16, un fil, une corde, une chaîne, une chaînette, une mince barre filiforme ou plus généralement un élément oblong. L'élément filiforme peut être rigide ou non, tendu ou non. Les segments 8 peuvent être parallèles ou non.

[0041] Il sera en outre clair pour l'homme du métier que l'élément filiforme 16 peut être maintenu en ses extrémités au cadre 2 notamment par un système de sertissage ou un ou des noeuds.

[0042] La Fig. 8 montre une réalisation particulière des moyens d'accrochage 28 selon l'invention. Plus précisément, la Fig. 8 montre la face arrière 36 d'une photographie 30 sur lequel est directement collé un crochet allongé 28, destiné à permettre la suspension de la photographie 30 sur un segment 8 d'élément filiforme 16. La Fig. 9 montre la réalisation particulière de la Fig. 8 mais vue de profil.

[0043] Le système illustré aux Fig. 8 et 9, bien qu'illustrant une réalisation particulière d'une partie du système selon l'invention, présente un désavantage en ce sens qu'au cours du temps les photographies 30 ont ten-

dance à se déformer, sous l'effet de l'humidité ou de la température par exemple. Cette déformation est indésirable puisqu'elle affecte la présentation de la partie avant 34 de la photographie 30.

[0044] Une autre réalisation particulière des moyens d'accrochage 28 selon l'invention est représentée à la Fig. 10. Cette réalisation particulière résout au moins partiellement le problème décrit ci-dessus. Les moyens d'accrochage 28 sont ici un crochet 28 destiné à être fixé indirectement sur l'arrière 36 de la photographie 30 par l'intermédiaire d'un élément 32 destiné à la rigidifier, comme une feuille de carton ou un carton plume 32 plat. Le carton plume 32 peut être substantiellement rigide et collé sur la photographie 30, de manière à porter celle-ci, c'est-à-dire jouer le rôle de support. Le crochet 28 peut également lui-même être fixé au carton plume 32 par exemple par collage ou un système de type velcro ou fixé par des attaches de type velcro (fixation de type élément d'accrochage par contact).

[0045] La dimension du carton plume 32 peut être adaptée à la dimension de la photographie 30, par exemple par découpage dans une grande surface de carton plume.

[0046] Une fois une photographie 30 collée au carton plume 32 et équipée du crochet 28, l'ensemble peut être aisément suspendu sur un segment 8 de câble 16 tendu. La légèreté de l'ensemble permet de présenter une ou plusieurs photographies 30 sans provoquer un fléchissement trop visible du segment 8 de câble 16. Le carton plume 32 peut en effet être avantageusement réalisé dans un carton de 560 grammes par mètre carré par exemple, ce qui donne pour une dimension de 10 cm sur 15 cm un poids de 8,5 grammes pour le carton plume 32. En outre, les photographies 30 peuvent être présentées et suspendues par le seul effet de la pesanteur, être positionnées différemment, être retirées, remplacées aisément.

[0047] Il sera clair pour l'homme du métier que le système selon l'invention peut présenter n'importe quel objet et que les moyens d'accrochage 28 et l'élément rigidifiant 32 peuvent être adaptés pour présenter ceux-ci. Les objets 30 peuvent par exemple être des documents, des photographies 30, des images, des feuilles de papier ou du carton, des petits objets légers, des poèmes ou des objets décoratifs. Si l'objet est une photographie 30 par exemple, la première partie 34 de l'objet est la partie avant 34 de la photographie 30 et la deuxième partie 36 est l'arrière 36 de celle-ci.

[0048] C'est la coopération des moyens d'accrochage 28 et du cadre 2 qui permet la présentation des objets 30, c'est-à-dire leur exposition au public ou en d'autres termes encore leur disposition de manière à mettre en vue. La Fig. 11 montre une réalisation particulière de l'invention lorsqu'un certain nombre d'objets 30, ici des photographies 30, sont suspendus sur le cadre 2 via les moyens d'accrochage 28 non visibles de l'avant. Le cadre 2 et les moyens d'accrochage 28 peuvent être vendus ensemble ou non, en kit ou non, avec cartons plu-

mes 32 ou non. Les cartons plumes 32 peuvent être pré-découpés ou non. Les moyens d'accrochage 28 peuvent être fournis avec une bande autocollante ou non.

[0049] Il sera clair pour l'homme du métier que les moyens d'accrochage 28 peuvent être des crochets 28 ou des moyens d'accrochage équivalents.

[0050] Il sera en outre clair pour l'homme du métier que les moyens d'accrochage 28 peuvent être fixés à l'objet 30 notamment par de la colle (système autocollant ou non, système double face ou non, colles permanentes ou non) ou par des moyens mécaniques (de type velcro), ou via tout élément rigidifiant, plat ou non, tel un carton, une couche de mousse rigide, de plastique ou une combinaison des éléments précédents.

[0051] La présente invention porte également sur l'utilisation d'un système de présentation tel que décrit plus haut, par exemple avec un cadre 2 dans lequel les segments 8 se confondent substantiellement avec des droites parallèles entre eux et disposées dans un même plan, l'utilisation du cadre 2 étant que les segments 8 sont confondent substantiellement avec des droites horizontales. En d'autres termes, dans cette utilisation, le cadre 2 est disposé par rapport au sol de telle manière que les axes longitudinaux des segments 8 sont substantiellement horizontaux.

[0052] La présente invention porte en outre également sur une telle utilisation d'un système de présentation, dans laquelle le plan des segments est substantiellement vertical.

[0053] La présente invention n'est pas limitée par ce qui est en particulier illustré dans les dessins et par ce qui est en particulier décrit ci-dessus. Les références dans les revendications ne limitent l'étendue de la protection. L'utilisation du verbe « comprendre » et ses conjugaisons n'excluent pas la présence d'éléments autres que ceux exposés dans les revendications. L'utilisation des articles "un", "une" ou "des" précédant un élément n'exclue pas la présence d'une pluralité de tels éléments.

Revendications

1. Système de présentation d'un ou plusieurs objets (30), une première partie (34) de chaque objet (30) étant définie comme la partie de cet objet (30) destinée à être présentée et une deuxième partie (36) de cet objet (30) étant définie comme la partie de cet objet (30) n'étant pas destinée à être présentée, le système comprenant
 - un cadre (2) ; et
 - un ou des éléments filiformes (16), l'ensemble étant maintenu entre au moins trois points du cadre (2) de manière à former au moins deux segments (8) d'élément filiforme (16) internes au cadre (2), chaque segment (8) reliant deux points du cadre (2) ;**caractérisé en ce que le système comprend en**

- autre
des moyens d'accrochage (28), destinés à être fixés sur la deuxième partie (36) de chaque objet (30) pour l'accrocher sur un segment (8) sans masquer la première partie (34) de l'objet (30). 5
2. Système de présentation selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le ou au moins un des éléments filiformes (16) est tendu grâce à au moins un ressort (22) s'appuyant sur le cadre (2). 10
3. Système de présentation selon les revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** les moyens d'accrochage (28) sont un crochet (28). 15
4. Système de présentation selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** le crochet (28) est destiné à être fixé directement sur la deuxième partie (36) de l'objet (30). 20
5. Système de présentation selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce qu'il** comprend au moins un élément substantiellement rigide et plat (32) destiné à être disposé entre les moyens d'accrochage (28) et l'objet (30). 25
6. Système de présentation selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** l'élément substantiellement rigide et plat (32) est composé de carton, de mousse rigide, de plastique ou d'une combinaison des précédents éléments. 30
7. Système de présentation selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le ou au moins un des éléments filiformes (16) est un câble (16). 35
8. Système de présentation selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le ou au moins un des éléments filiformes (16) est disposé en serpent. 40
9. Système de présentation selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les segments (8) ont des axes longitudinaux substantiellement parallèles entre eux et disposés dans un même plan. 45
10. Système de présentation selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** la distance séparant les segments (8) voisins est inférieure à 9 cm. 50
11. Système de présentation selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** la distance séparant les segments (8) voisins est comprise entre 3 cm et 5 cm. 55
12. Utilisation du système de présentation selon l'une quelconque des revendications 9 à 11, **caractérisée en ce que** le cadre (2) est disposé par rapport au sol de telle manière que les axes longitudinaux des segments (8) sont substantiellement horizontaux.
13. Utilisation selon la revendication 12, **caractérisée en ce que** ledit même plan est substantiellement vertical.

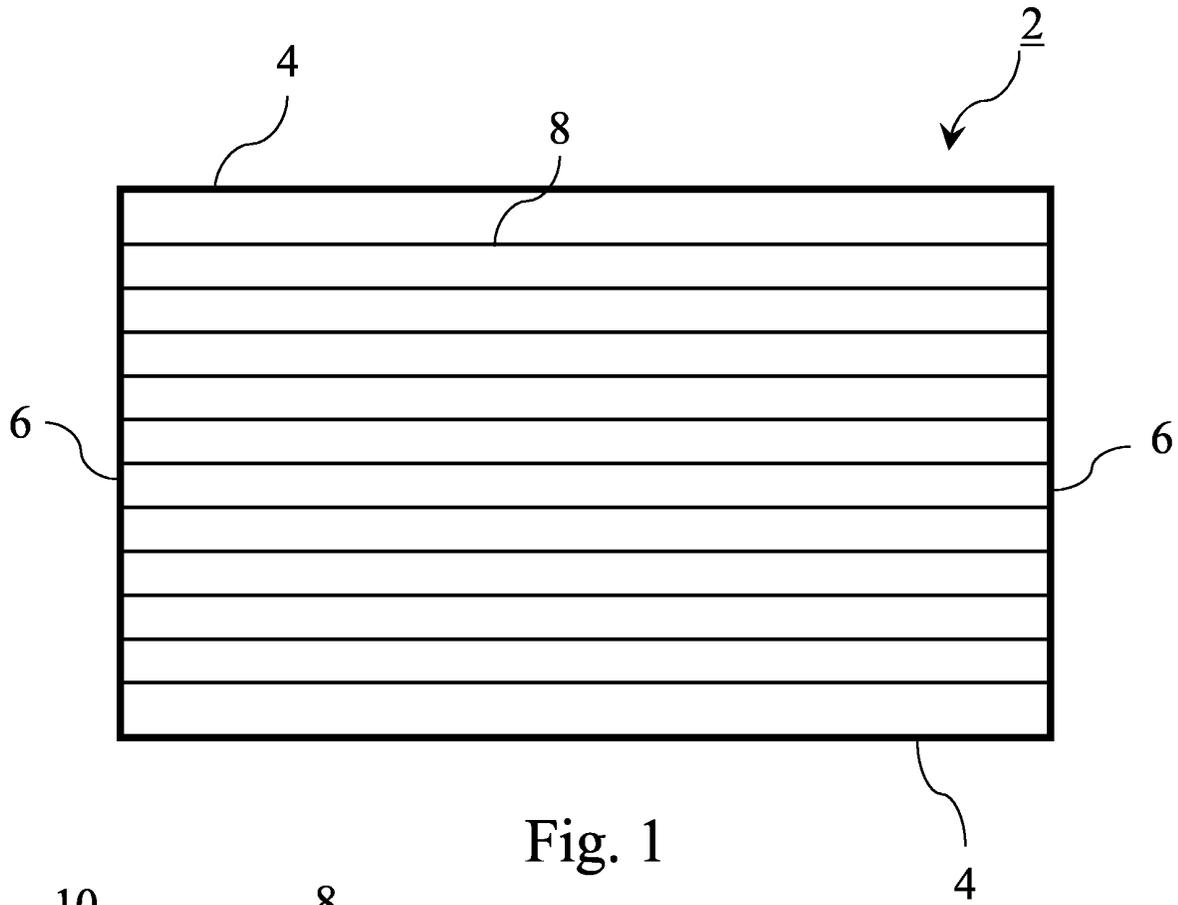


Fig. 1

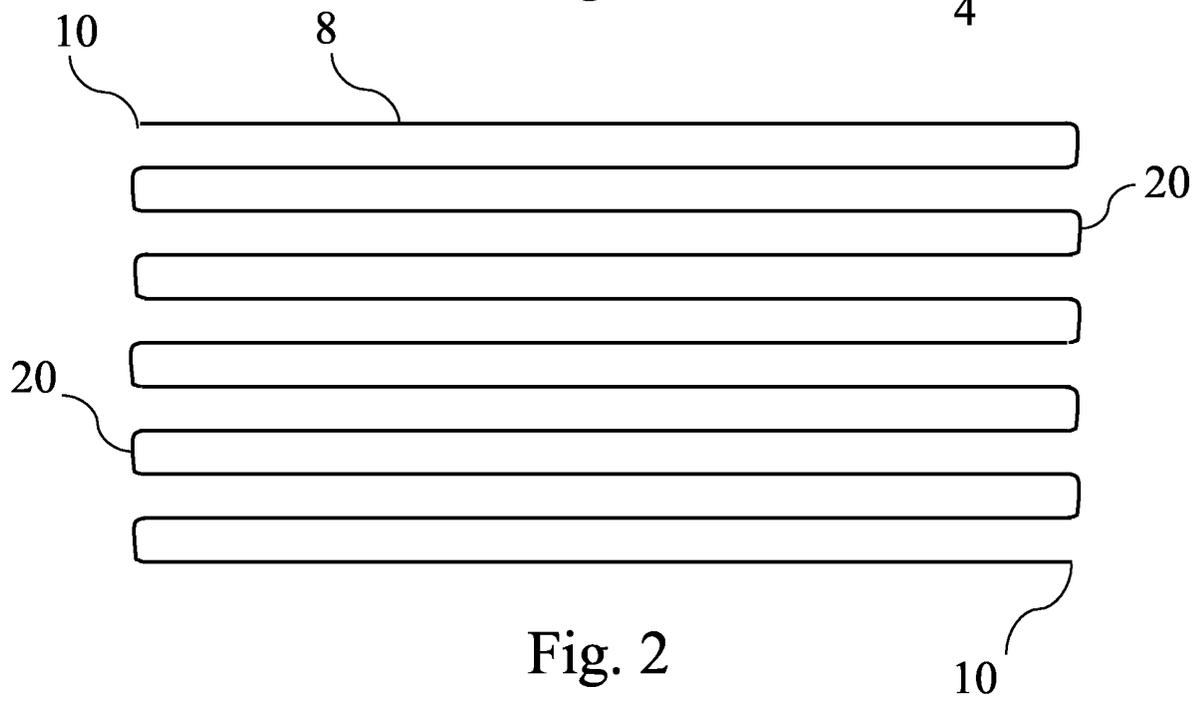


Fig. 2

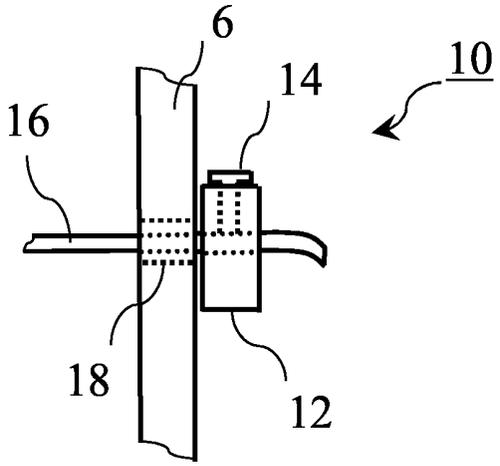


Fig. 3

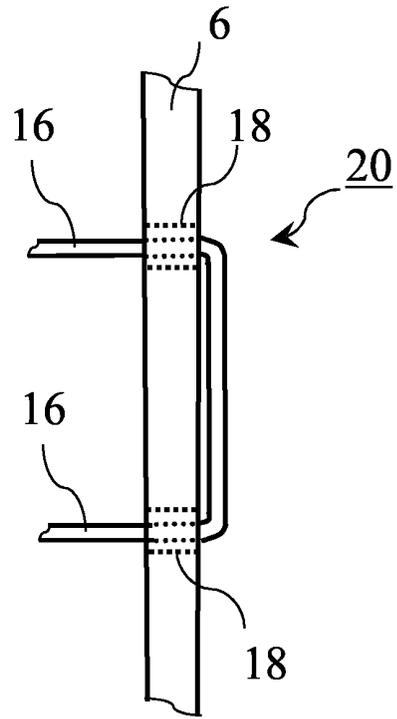


Fig. 4

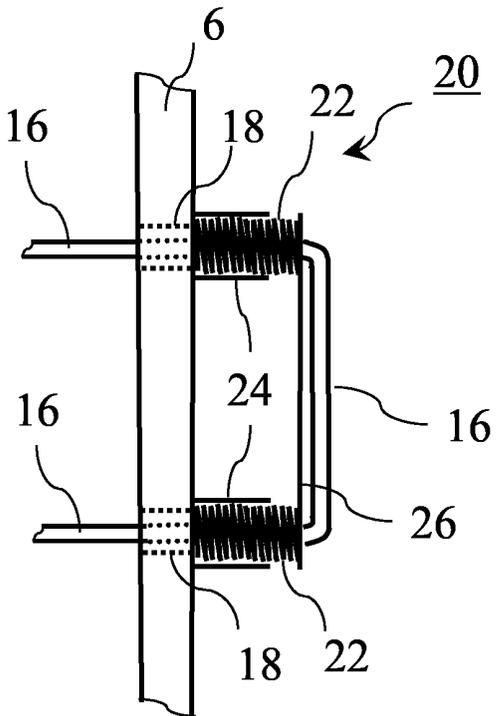


Fig. 5

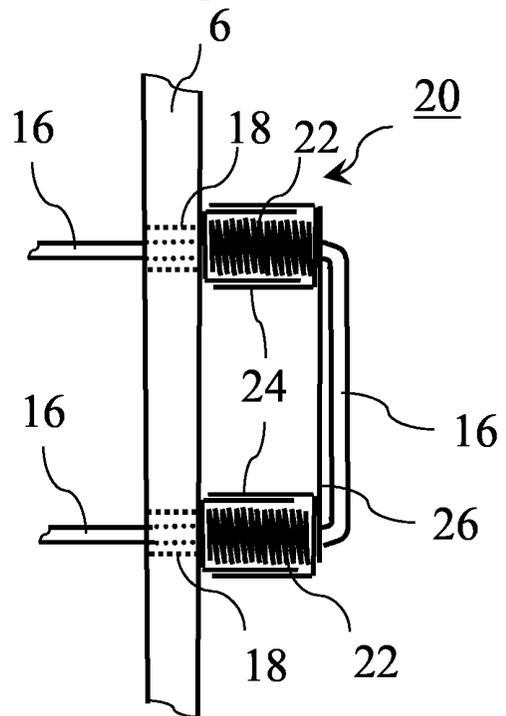


Fig. 6

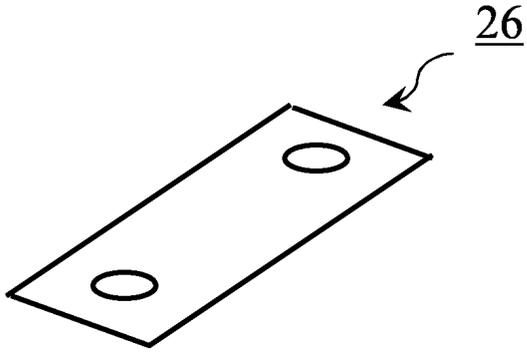


Fig. 7

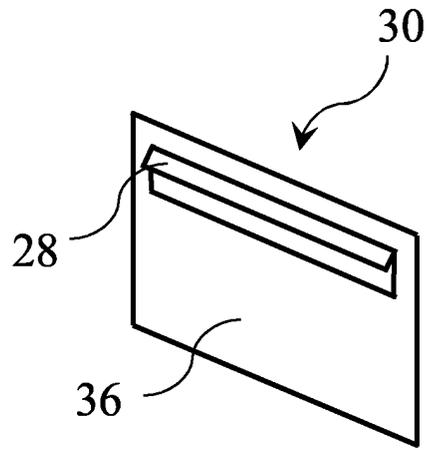


Fig. 8

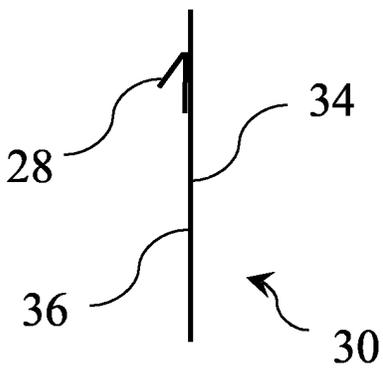


Fig. 9

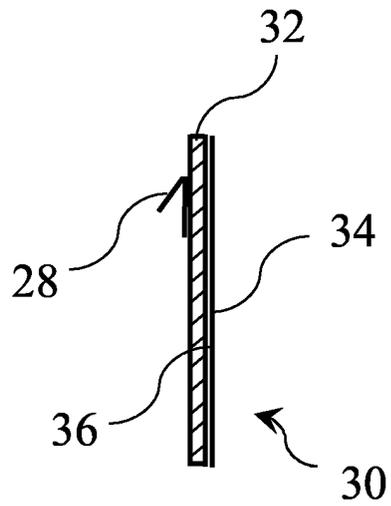


Fig. 10

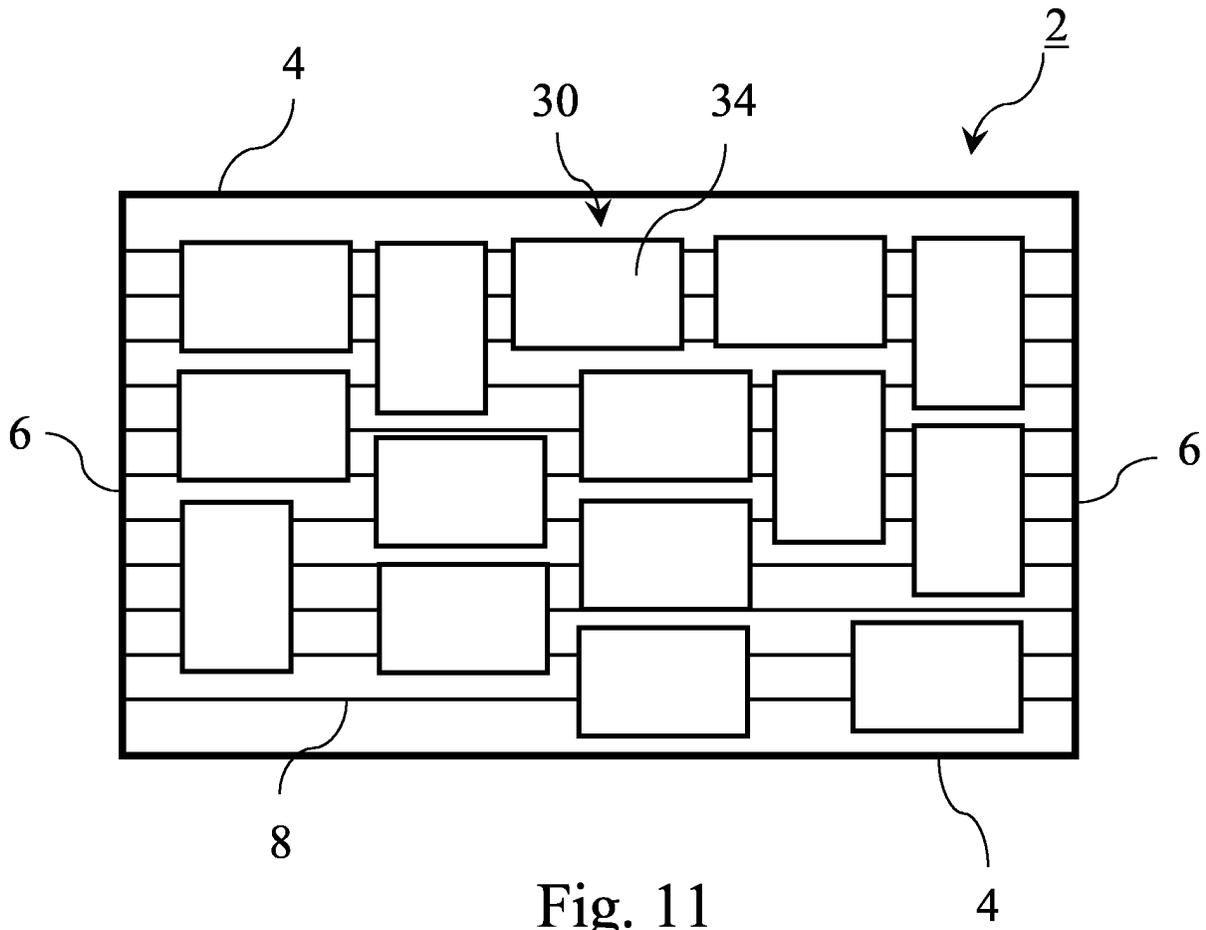


Fig. 11



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	FR 2 738 733 A (CHENEL GUY GILBERT) 21 mars 1997 (1997-03-21) * le document en entier * ---	1-7,9	A47G1/06 A47F5/08
X	GB 05773 A A.D. 1910 (GUNNILL ERNEST) 26 janvier 1911 (1911-01-26) * figures 1,2 * ---	1-5,7,9, 12,13	
X	GB 120 846 A (HOPKINSON JOSEPH) 28 novembre 1918 (1918-11-28) * figures 1-3 * ---	1,3,4,7, 9,12,13	
X	GB 17425 A A.D. 1913 (BEUCHOT L J P) 1 janvier 1914 (1914-01-01) * figures 1-3 * ---	1,3,4,9, 12,13	
A	DE 197 04 429 C (KRAMHÖLLER JUN. JOSEF) 28 janvier 1999 (1999-01-28) * figures 1,2 * ---	1,7-9, 12,13	
A,D	FR 2 790 194 A (DE COURCY HELENE) 1 septembre 2000 (2000-09-01) * figure 1 * -----	1,7-9	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7) A47G A47F G09F
1 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche MUNICH		Date d'achèvement de la recherche 1 juillet 2004	Examineur Reichhardt, O
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 10 0636

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

01-07-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2738733	A	21-03-1997	FR 2738733 A1	21-03-1997
GB 191005773	A		AUCUN	
GB 120846	A	28-11-1918	AUCUN	
GB 191317425	A		AUCUN	
DE 19704429	C	28-01-1999	DE 19704429 C1	28-01-1999
FR 2790194	A	01-09-2000	FR 2790194 A3	01-09-2000

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82